



FRANSABANK
EL DJAZAÏR SPA

Revue presse

Du 01 au 30 Septembre 2016

EL WATAN- 03/09/2016

Restrictions à l'importation - Un nouveau tour de vis - 1/2

Une liste de 1700 à 2000 produits interdits à l'importation pourrait bientôt voir le jour. Le Premier ministre s'est engagé à maintenir les réserves de change au-dessus du seuil critique de 100 milliards de dollars en 2019, lors de sa récente visite, mercredi dernier, dans la wilaya de Saïda.

Le gouvernement Sellal travaille très sérieusement sur de nouvelles restrictions à l'importation. Une liste de 1700 à 2000 produits interdits à l'importation pourrait bientôt voir le jour, selon une source proche de l'administration des finances. Plus clairement, c'est la communauté bancaire qui sera chargée de l'interdiction de la domiciliation bancaire pour l'importation des produits figurant sur la «blacklist». Dans la foulée, une étude d'impact sur la balance des paiements et, plus sommairement, sur les filières industrielles a été lancée pour évaluer les avantages et les conséquences que cette initiative pourrait avoir sur les réserves de change. Plusieurs ministères concourent à l'élaboration de cette liste noire, selon nos sources.

Cette liste noire est une nouvelle tentative de tordre le cou aux importateurs et parer, par la même, à un effondrement plus spectaculaire des réserves de change, le seul élément sur lequel le pays peut fonder sa solvabilité. Selon les derniers documents comptables publiés par la Banque d'Algérie, les réserves de change se sont fortement contractées, s'établissant à 144,13 milliards de dollars à fin décembre 2015 contre 159,03 milliards de dollars à fin juin 2015 et 178,94 milliards de dollars à fin décembre 2014.

Mathématiquement, il en ressort une perte sèche de 34,81 milliards de dollars entre fin 2014 et fin 2015. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait indiqué que les réserves de change du pays (or non compris) se sont établies à 136,9 milliards de dinars à fin juin 2016. Lors de sa récente visite, mercredi, dans la wilaya de Saïda, le Premier ministre s'est engagé à maintenir les réserves de change au-dessus du seuil critique des 100 milliards de dollars en 2019.

Les nouvelles restrictions à l'importation seraient l'une des pistes suggérées pour faire face à la contraction spectaculaire des réserves de change, chutant de 193,27 à fin juin 2014 à 136,9 à fin juin 2016. L'Algérie a ainsi perdu plus de 56 milliards de dollars sur ses réserves de change en un laps de temps de deux années, sous l'effet combiné d'une chute considérable des cours pétroliers et des exportations d'hydrocarbures ainsi que de la hausse fulgurante des importations.

EL WATAN- 03/09/2016

Restrictions à l'importation - Un nouveau tour de vis - Suite 2/2

La liste des 1700 à 2000 produits qui seront interdits à l'importation, sur laquelle travaille le gouvernement, répond à l'objectif d'endiguer l'élan que prenait le niveau des importations. Cette évolution effrénée de la facture des importations a été en partie à l'origine de la contraction des réserves de change. Les déficits record de ces deux dernières années en sont un autre facteur.

Le gouvernement Sellal doit ainsi jouer sur plusieurs variables afin que le niveau des réserves de change puisse être maintenu au-dessus de 100 milliards de dollars. A la condition que les cours du brut remontent la pente, un facteur qui échappe totalement au contrôle, voire aux prévisions de l'Exécutif. Dans une récente analyse de Raouf Boucekkine et Nour Meddahi publiée par El Watan, les deux professeurs d'économie ont suggéré à l'Exécutif de freiner les importations et de préserver les réserves de change.

Pour ce faire, les deux économistes ont appelé à établir des contingentements tarifaires pour ne pas épuiser les réserves de change et pour protéger la production nationale. Il est question également de différencier la TVA sur des produits importés en augmentant la taxe à l'importation sur les produits de luxe ou inessentiels à l'économie nationale et à la société pour protéger la production nationale et ralentir la consommation d'énergie. Toutefois, certains économistes craignent que cette nouvelle initiative du gouvernement, attendue pour 2017, qui vient s'ajouter aux instructions de 2015 adressées à la communauté bancaire, génère des tensions inflationnistes et des pénuries.

APS – 04/09/2016

Importations de véhicules: des évaluations bientôt effectuées pour fixer le quota de 2017 - 1/2

Plusieurs secteurs procéderont bientôt à des évaluations visant à définir le contingent quantitatif des importations de véhicules pour l'année 2017, a indiqué dimanche à Alger le ministre de l'Industrie et des Mines Abdesselem Bouchouareb.

"Le quota pour 2016 a été réglé et pour 2017, le groupe de travail (regroupant les secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Finances) va se réunir pour faire des évaluations et des propositions aux départements concernés, à savoir les ministères du Commerce et de l'Industrie", a déclaré M. Bouchouareb à l'APS en marge de l'ouverture de la session parlementaire ordinaire de l'APN (2016/2017).

Interrogé pour savoir si ce quota était en hausse ou en baisse par rapport à celui de 2016, il s'est contenté de répondre: "Je ne peux vous le dire car il faut d'abord faire l'évaluation de 2016 avant de définir le quota de 2017".

Fixé initialement à 152.000 unités pour l'année 2016, le contingent quantitatif d'importation des véhicules a été finalement réduit à 83.000 unités.

Le contingent des véhicules concerne ceux destinés au transport de dix personnes ou plus (chauffeur inclus), les véhicules de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport des personnes (y compris les voitures de type "break" et les voitures de course) et les véhicules dédiés au transport de marchandises.

Les engins tels que les camions et tracteurs que certains professionnels importent pour le fonctionnement de leur entreprise ne sont pas concernés par le dispositif des licences.

Selon les prévisions du ministère du Commerce, la facture d'importation des véhicules ne dépassera pas un (1) milliard usd en 2016, contre 3,14 milliards usd (265.523 véhicules) en 2015 et 5,7 milliards de dollars en 2014 (417.913 unités). Parallèlement à l'octroi des licences d'importation, attribuées en mai dernier à 40 concessionnaires sur 80 postulants, le gouvernement a exigé des concessionnaires d'engager des investissements dans le secteur des véhicules et les filières industrielles annexes.

APS – 04/09/2016

Importations de véhicules: des évaluations bientôt effectuées pour fixer le quota de 2017 - Suite 2/2

== Le projet Peugeot suit son cours==

A une autre question sur l'état d'avancement du projet Peugeot en Algérie, il a assuré que ce projet "est en train de suivre son cours" sans donner plus de détails.

Le ministre avait déjà déclaré, la mi-juillet, que le rôle du gouvernement algérien était de "rapprocher les avis des trois partenaires" concernés et que la phase "la plus compliquée" a été, dans ce sens, dépassée.

De même que pour l'usine Renault, le projet Peugeot, dont l'accord n'a pas encore été signé, sera implanté dans la localité d'El Hamoul relevant de la daïra d'Oued Tlélat dans la wilaya d'Oran.

En novembre 2015, M. Bouchouareb avait annoncé que Peugeot comptait s'installer en Algérie avec sa filiale Faurecia pour satisfaire ses besoins de sous-traitance.

Il avait alors avancé que les deux parties algérienne et française s'étaient mises d'accord pour que la nouvelle usine fabriquera quatre (4) modèles dont un véhicule utilitaire de type pick-up dans une première phase.

APS – 20/09/2016

Banque d'Algérie: Nouveau règlement pour dynamiser le financement bancaire - 1/2

Le Conseil de la monnaie et du crédit a adopté récemment un nouveau règlement portant sur les opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers, apprend-on auprès de la Banque d'Algérie.

Complétant celui de février 2015, ce texte vise à "réintroduire les instruments de réescompte en les adaptant à la structure des crédits des portefeuilles des banques et des établissements financiers".

En effet, le règlement promulgué en février 2015 avait visé essentiellement les opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers, adossés à des maturités de court et moyen terme, rappelle la Banque centrale.

Ainsi, il est apparu, au regard de l'encours prépondérant des crédits à long terme dans les portefeuilles des banques (plus de 54% de la structure des financements) que l'impact du spectre de couverture de ce dispositif "était parcellaire et ne couvrait pas l'éventail des engagements bilan du secteur bancaire et financier", observe la Banque d'Algérie dans son exposé des motifs.

De ce fait, le nouveau règlement apporte, par la couverture élargie, "une réponse aux exigences de la dynamisation des financements à l'économie, par la place bancaire et financière, dans le cadre des objectifs prévisionnels du nouveau modèle de croissance", précise la même source.

Par la même occasion, "la portion de titres, souscrite par les banques pour leur propre compte, dans le cadre de l'emprunt national pour la croissance économique, est admise au régime de l'escompte sous certaines conditions très particulières".

Pour les crédits à long terme, le concours de la Banque d'Algérie, au titre du réescompte de leurs effets représentatifs, "ne saurait excéder une durée totale de cinq (5) ans".

APS – 20/09/2016

Banque d'Algérie: Nouveau règlement pour dynamiser le financement bancaire - Suite 2/2

Ainsi, la situation actuelle de contraction de la liquidité bancaire, caractérisée par des besoins structurels de refinancement, "rend également nécessaire l'instrumentation de politiques dynamiques en matière de marché monétaire", souligne la Banque d'Algérie.

De même, la place bancaire et financière "est appelée à intensifier ses efforts de captation des ressources par une plus grande agressivité commerciale et plus d'innovation et d'attractivité, en matière de produits et de services bancaires".

Pour sa part, la Banque d'Algérie "s'attelle à réhabiliter les instruments de refinancement en renforçant les mécanismes de transmission de la politique monétaire dans le cadre d'une politique prudemment mesurée".

Ainsi, l'ensemble des instruments de refinancement des banques et établissements financiers est mis en £ livre sur le marché monétaire et hors marché monétaire (réescompte), et ce, à travers un (1) règlement et trois (3) instructions faisant l'objet de promulgation.

Il s'agit, en effet, du règlement du 28 juillet 2016 complétant celui du 19 février 2015, relatif aux opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers, de l'instruction du 1er septembre 2016 fixant le taux de réescompte, de l'instruction du 1er septembre 2016, relative aux opérations d'open market, portant refinancement des banques et, enfin, de l'instruction du 1er septembre 2016 relative à la facilité de prêt marginal

APS – 20/09/2016

Voyageurs résidents: Nouvelle instruction sur l'exportation et l'importation de la monnaie nationale

La Banque d'Algérie a fixé à 10.000 DA la limite maximale à toute exportation ou importation de billets de banque algériens par les voyageurs résidents (contre 3.000 DA auparavant), a appris mardi l'APS auprès de cette institution bancaire.

La Banque d'Algérie explique que les voyageurs résidents ont souvent besoin d'exporter et d'importer la monnaie de leur pays de résidence lors de leurs voyages à l'étranger, afin de faire face à certaines dépenses lors de leur retour à leur pays de résidence.

Ces dépenses sont destinées à couvrir, généralement, les frais de transport à partir de l'aéroport d'arrivée vers leur destination finale (taxi, bus, métro, lignes aériennes domestiques), la restauration et l'hébergement pour la première nuit, notamment lorsque l'arrivée à l'aéroport est prévue pour une heure tardive ou pour toute autre raison majeure.

Cependant, le montant autorisé à exporter et à importer diffère d'un pays à un autre, et ce, en fonction du degré d'utilisation des moyens de paiement électronique dans cette économie, explique la Banque centrale dans son exposé des motifs.

Auparavant, une instruction de la Banque d'Algérie datant de 2007 fixait une limite maximale de 3.000 DA à toute exportation ou importation de billets de banque algériens par les voyageurs résidents.

Il a été constaté, depuis, que compte tenu de l'évolution des indices des prix conjuguée à l'usage habituel prépondérant dans les modes de règlement, ce montant a nécessité une révision dans le souci d'une meilleure adaptation, note la même source.

C'est ainsi que la nouvelle instruction a revu à la hausse cette limite maximale en la portant de 3.000 DA à 10.000 DA, aux fins de l'adapter aux exigences et contraintes en la matière.

APS – 20/09/2016

Banques: Allègement du taux de réescompte

Le Conseil de la monnaie et du crédit a décidé de réviser à la baisse le taux de réescompte en le portant à 3,5% au lieu de 4% en vigueur depuis 2004, a appris mardi l'APS auprès de la Banque d'Algérie.

"Dans le sillage de la modification du règlement du 19 février 2015 relatif aux opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers, le Conseil de la monnaie et du crédit, dans sa séance du 28 juillet 2016, a pris la décision de réviser le taux de réescompte", note la Banque d'Algérie.

Ce taux a été allégé d'un demi point de pourcentage pour le porter à 3,5% au lieu du taux historique de 4% en vigueur depuis 2004 et reconduit, en l'état, dans le règlement de février 2015, précise la Banque centrale algérienne.

Selon la même source, ce nouveau taux constitue "un signal aux acteurs du marché du crédit, de l'engagement de l'autorité monétaire à promouvoir davantage le financement sain de l'investissement, conjugué à la prudence requise dans un contexte de risque latent de poussées inflationnistes".

Ce taux conjugue également "le souci de présentation des marges d'intérêt des banques avec leur nécessaire propension à intensifier la collecte des ressources auprès des détenteurs de l'épargne", explique la Banque d'Algérie.